



Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matière: 060288

Version: 1 / CH

Date de révision: 13.02.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 10.08.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid oxalicum

N° d'article 06028800

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

industrie, Cosmétique, Réactif pour analyses, Couleurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H312

Eye Dam. 1 H318

Classification selon les Directives CE

Classification Xn, R21/22

Xi, R41

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H312

Nocif par contact cutané.

H318

Provoque des lésions oculaires graves.



Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matière: 060288

Version: 1 / CH

Date de révision: 13.02.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 10.08.12

Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Nocif

Phrase(s) de risque

- 21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S

- 2 Conserver hors de la portée des enfants.
- 25 Éviter le contact avec les yeux.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Oxalic acid dihydrate

3. Composition/informations sur les composants**Identification de substance / produit**

INCI OXALIC ACID

Poids moléculaire

Valeur 126.07 g/mol

Composants dangereux**Oxalic acid dihydrate**

No. CAS 6153-56-6

No. EINECS 205-634-3

Concentration >= 50 %

Classification Xn, R21/22
Xi, R41

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302
Acute Tox. 4 H312
Eye Dam. 1 H318



Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matière: 060288

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 13.02.12

Date d'impression: 10.08.12

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Protéger les secouristes.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver à l'eau et au savon. Consulter le médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection. Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination".



Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matière: 060288

Version: 1 / CH

Date de révision: 13.02.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 10.08.12

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8. Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation de poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Le produit est combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker au sec

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire - Note

Masque anti-poussières; Filtre à particules P2; En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P3

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié	Natural Latex		
L'épaisseur du matériau	>=	0.5	mm
La durée de pénétration	>=	8	h

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR		
L'épaisseur du matériau	>=	0.5	mm
La durée de pénétration	>=	8	h
Matériau approprié	butylique caoutchouc - Butyl		
L'épaisseur du matériau	>=	0.5	mm
La durée de pénétration	>=	8	h
Matériau approprié	PVC		
L'épaisseur du matériau	>=	0.5	mm
La durée de pénétration	>=	8	h
Matériau approprié	fluorure de caoutchouc - FKM		
L'épaisseur du matériau	>=	0.5	mm
La durée de pénétration	>=	8	h



Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matière: 060288

Version: 1 / CH

Date de révision: 13.02.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 10.08.12

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** poudre cristalline**Couleur** incolore**Odeur** inodore**pH**

Valeur 1

Point de fusion

Valeur 101 à 102 °C

Point d'ébullition

Remarque Non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Inflammabilité

Ne s'enflamme pas

Pression de vapeur

Valeur 21 hPa

Température 50 °C

DensitéValeur 1.635 g/cm³

Température 18.5 °C

Hydrosolubilité

Valeur 108 g/l

Température 25 °C

Remarque miscible

Octanol/water partition coefficient (log Pow)

log Pow -0.7

Température 30 °C

Température d'inflammabilité

Remarque Non déterminé

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Viscosité

dynamique

9.2. Autres informations**Autres données**

Produit capable de poussière-explosible. Produit combustible.

10. Stabilité et réactivité



Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matière: 060288

Version: 1 / CH

Date de révision: 13.02.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 10.08.12

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Chaleur

Décomposition thermique

Remarque

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts, Bases

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat		
DL 50		375	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Espèces	rat		
DL 50		20000	mg/kg

corrosion cutanée/irritation cutanée;

évaluation effet irritant possible

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

évaluation fortement irritant
Remarque risque de graves lésions oculaires.

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation connu.

Cancérogénicité

Remarque négatif

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)		
CL50		160	mg/l
Durée d'exposition		48	h

Toxicité pour les daphnies

Espèces	Daphnia		
CE50		136.9	mg/l
Durée d'exposition		48	h

Toxicité pour les algues

Espèces	Microcystis aeruginosa		
CE 0		80	mg/l
Durée d'exposition		8	d

Toxicité pour les bactéries

Espèces	Pseudomonas putida		
CE 0		1550	mg/l
Durée d'exposition		72	h



Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matière: 060288

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 13.02.12

Date d'impression: 10.08.12

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

évaluation biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Octanol/water partition coefficient (log Pow)

log Pow -0.7
Température 30 °C

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Produit menace faiblement l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique
Code de déchets CEE Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 3261

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8
Carte pour désignation du danger 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU

UN 3261

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

CORROSIVE SOLID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

no

Transport aérien

14.1. Numéro ONU

UN 3261

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

CORROSIVE SOLID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S



Nom commercial: Acid oxalicum

Numéro de la matière: 060288

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 13.02.12

Date d'impression: 10.08.12

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

15. Informations réglementaires**16. Autres informations****R-phrases listed in chapter 3**

21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
41	Risque de lésions oculaires graves.

Hazard statements listed in chapter 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.